

## Le Rapport Guesnerie et l'avenir des SES

Tout au long de leur histoire au sein du système éducatif, les SES ont fait l'objet d'attaques répétées. Ces derniers mois, des mises en causes plus vives ont conduit le ministère à confier à une commission présidée par Roger Guesnerie le soin d'établir un audit des manuels et des programmes de SES.

En dépit des formulations de la presse évoquant une « attaque en règle » contre les SES (le Monde, 3 juillet 2008) voire un rapport « accablant » (Les Echos, 3 juillet 2008), le rapport Guesnerie peut constituer un point d'appui important pour les SES au moment où se dessine une nouvelle architecture du lycée.

Le rapport tire un bilan largement positif de la filière ES au regard du devenir des élèves dans l'enseignement supérieur, il insiste sur « *les mérites du travail des enseignants qui la font vivre* » (p. 6) et souligne l'appétence des élèves pour la compréhension du monde contemporain. Le rapport affirme la vocation de la filière ES à devenir une filière d'excellence et propose la généralisation de l'enseignement des SES en classe de seconde.

S'il formule ici ou là quelques critiques sur les manuels (notamment en ce qui concerne l'iconographie), le rapport fait justice des accusations de partialité adressées à l'enseignement des SES. Les propositions du rapport visent à mieux enraceriner les SES dans l'enseignement secondaire et à renforcer la légitimité scientifique de cet enseignement.

Dans ses préconisations le rapport contribue à dépasser un certain nombre de faux débats à propos des SES :

- Il refuse d'opposer la formation du citoyen et la formation disciplinaire : « *Si l'enseignement des SES participe – au même titre que tous les autres enseignements – à la formation citoyenne, il poursuit un objectif qui lui est spécifique : former les élèves aux connaissances et compétences propres à l'économie et à la sociologie* » (p. 21)
- Il propose une approche nuancée de la question du croisement des regards disciplinaires sur des objets d'étude : « *Il n'existe pas d'objet d'étude qui, en quelque sorte par "nature", relèverait uniquement de l'économie ou de la sociologie. Chacune de ces disciplines se définit d'abord par son approche, par le "regard" qu'elle porte sur la réalité et non pas par un champ délimité et "réservé" au sein de cette dernière. Mais le croisement de leurs approches respectives sur un même objet peut souvent s'avérer particulièrement fécond* » (p. 25)
- Il clarifie les rapports entre la discipline scolaire « sciences économiques et sociales » et les disciplines savantes de référence : « *Il faut ici souligner, pour dissiper de faux débats, que les "sciences économiques et sociales" enseignées au lycée reposent sur la mobilisation de deux disciplines constituées et autonomes – l'économie et la sociologie – et le croisement de leur apport respectif pour analyser un certain nombre d'objets d'étude. Les "sciences économiques et sociales" ne constituent aucunement une approche spécifique par rapport aux disciplines académiques, encore moins une*

*approche unifiée qui se prétendrait en être la synthèse ou le dépassement. Dans l'état actuel des savoirs, enseigner les sciences économiques et sociales ne peut consister qu'à enseigner des savoirs fondés soit sur l'économie, soit sur la sociologie » (p. 24)*

- Il refuse d'opposer d'une part la nécessaire formation des élèves aux outils conceptuels aux raisonnements, aux méthodes d'analyses et de confrontation empirique propre à la science économique et à la sociologie et d'autre part la mise en œuvre d'une pédagogie attractive reposant sur une approche thématique susceptible de susciter la motivation des élèves (p. 9)
- Il insiste sur le fait que *« toute démarche relevant des sciences sociales s'appuie sur une modélisation : la compréhension de la notion de modèle théorique est donc indispensable »* (p. 23), mais souligne qu'au niveau de la démarche pédagogique, il est nécessaire de partir de l'étude de la réalité économique et sociale afin de susciter l'intérêt des élèves (p. 25)
- Il affirme la nécessité de mieux préparer les élèves à la poursuite des études supérieures, mais refuse de faire des SES *« une simple transposition simplifiée des enseignements disciplinaires tels qu'ils se pratiquent à l'université »* (p. 24).
- Il met en garde contre le relativisme : *« le danger est alors, on l'a dit, de donner l'impression que les sciences sociales ne sont qu'une collection d'opinions contradictoires sur le monde, qui, au final, se valent toutes et donc ne permettent de fonder aucun savoir solide »* (p.22).
- Il souligne l'importance de la formation continue des enseignants (p. 10)
- Il préconise un allègement des programmes
- Il recommande un travail co-disciplinaire plus important notamment en ce qui concerne les SES, l'histoire et les mathématiques.

Au total, même si les signataires de ce texte peuvent exprimer des nuances ou des désaccords avec certaines formulations du rapport Guesnerie, ils considèrent que ce document se démarque très clairement des attaques de nature idéologique dont a été l'objet l'enseignement des SES. Dans le prolongement des travaux du groupe d'experts présidé par Jean-Luc Gaffard, le rapport marque une étape importante et positive dans l'histoire des SES. Il peut servir utilement de base à la réflexion sur la place des SES dans la réforme du lycée qui doit entrer en vigueur en 2009.